

Association du cycle d'orientation de la _____ _____ Sarine-Campagne et du Haut-Lac-français

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013, A 17 HEURES 30, AU RURAL A GIVISIEZ

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme **Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

Comité de direction :

Mmes, MM.

Clément LOPEZ-POLO, membre APECOSO, pour les parents d'élèves

Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

Anne-Elisabeth NOBS, conseillère communale de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,

Anne-Catherine PHARISA, représentante des maîtres,

Benoît PILLER, syndic, pour la Commune d'Avry,

Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,

Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,

Brigitte VEZ, conseillère communale de Corpataux-Magnedens, pour les Communes de la région du Gibloux,

Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,

Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

Hassan BUGNARD, directeur de l'Ecole du CO de Marly,

Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,

Stéphane FAVRE, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

Claudine PERROUD, inspectrice du CO

Frédéric REPOND, administrateur de l'Association

Excusé-e-s : Mmes, MM.

Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac,

Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

Bernard ELTSCHINGER, syndic, pour la Commune de Farvagny,

Sandrine PYTHON, de la FAPAF, pour les parents d'élèves,

Pierre-Alain WOLHAUSER, conseiller communal d'Arconciel, pour les Communes de la région de Marly,

Communes présentes : 33 sur 39

Communes excusées : Le Glèbe, Grolley, La Sonnaz.

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'Association)

Nombre de voix représentées / sur

181 / 300

Délégués et conseillers présents: 54

Comité 16

Autres participants et invités 3

Total des personnes présentes 73

dont 54 avec voix délibérative + celle du Président

15 avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU JEUDI 28 JUIN 2013, A 17 HEURES 30,
AU RURAL A GIVISIEZ**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

M. le Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes au Rural à Givisiez.

M. Le Président salue également la représentante de la presse locale ainsi que les invités, à savoir **M. Thierry Portmann**, responsable informatique des quatre écoles de l'Association, **Monsieur Jean-Luc Schueler**, futur « chef infrastructures » et **Mme Antoinette de Weck**, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 7 novembre ainsi que par annonce dans la Feuille officielle du 15 novembre 2013, comme exigé par la Loi sur l'information.

M. Le Président rappelle à titre préliminaire la nouvelle manière de présenter le budget, relié au sein d'une même brochure, à l'instar de la présentation des comptes 2012.

M. Le Président avise les délégué-e-s du **rectificatif de la page 17** du budget du CO de Péroilles, qui leur a été distribué en début de séance. En effet, le compte 3142 "Entretien appartements", dont le budget 2014 se monte à Fr. 5'000.-, a été masqué par inadvertance lors de l'édition de la brochure. La totalisation du chiffre de la rubrique 31 de la page 18 de même que l'excédent à charge des communes, sont néanmoins corrects.

Un autre rectificatif de la page 26 du commentaire « investissements » est à relever : Au niveau des investissements de l'Ecole du CO de Marly, le montant estimé pour le remplacement de l'installation de lavage de la Mensa est bien de Fr. 30'000, en lieu de Fr. 35'000, indiqué par erreur au niveau du commentaire.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 novembre 2013
2. Informations du Comité
3. Budgets 2014 :
 - 3.1. Présentation générale
 - 3.2. Budget de fonctionnement
 - 3.3. Budget des investissements
 - 3.4. Vote final
4. Divers

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée

M. le Président demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la Commune qu'ils représentent et prie les délégués de remplir la liste des présences et, à la fin de l'Assemblée, de laisser les cartes de vote sur la table.

Délégués et nombre de voix :

Selon les statuts, chaque commune a droit à un délégué au moins qui dispose d'une voix au minimum.

- **le nombre de voix par bulletin correspond au plus grand multiple possible** (total des voix disponibles par commune divisé par le nombre de délégués de la commune).
- **En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le nombre de voix maximale par commune ne sera dès lors pas atteignable.**

Aucune remarque ni objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 5 JUIN 2013

Ce procès-verbal est adopté sans aucune remarque avec les remerciements d'usage à son auteure, **Mme Angelika Greim.**

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. CO du Gubloux – collaboration en matière de chauffage avec le Home du Gubloux

Lors de la dernière assemblée des délégués du 5 juin 2013, l'information concernant un projet d'agrandissement du Home et de la participation de l'Association à la réflexion du Home en matière de choix du chauffage a été donnée.

En raison de l'état d'avancement du projet, une éventuelle participation de notre Association à l'investissement de la nouvelle centrale de chauffe du Home, pourra être présentée au plus tôt lors de l'Assemblée du printemps prochain.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.2. Prochain Assemblée des délégués

La prochaine Assemblée de délégués a d'ores et déjà été fixée au mercredi 21 mai 2014 à 17h30. Le lieu reste à définir.

2.3. Réglementation

M. le Président présente un bref récapitulatif des règlements mis en place par le comité de l'Association et adoptés en Assemblée des délégués en lien avec le processus de réorganisation suite au rapport d'audit :

- Statuts de l'Association (état au 30 septembre 2010)
- Règlement d'organisation (30 novembre 2011)
- Convention avec la Ville de Fribourg (1^{er} janvier 2012)
- Instruction en matière de gestion des engagements financiers des centres d'orientation de l'Association (13 août 2012)
- Statuts de l'Association (modification du 1^{er} octobre 2012)
- Directives en matière de recyclage du matériel IT des écoles de l'Association (30 octobre 2012)
- Directives connexion et usage des appareils privés dans les écoles de l'Association (25 avril 2013)
- Directives: gestion administrative des dépenses de l'économie familiale et modalités d'utilisation de la « postfinance Card » (25 avril 2013)
- Compétences en matière d'engagements financiers au nom et pour le compte d'une Ecole de l'Association ou de l'Association (12 juin 2013)

Annexe 1 : Grille de compétences par nature et fonction

Annexe 2: Traitement administratif des factures, notes de crédit de fournisseurs et autres remboursement de frais

En cours d'élaboration :

- ❖ Directives concernant les remboursements de frais
- ❖ Infrastructures de l'Association

Directives générales

- concernant l'utilisation extrascolaire des infrastructures
 - ✓ Annexe : tarifs d'utilisation

Directives spécifiques concernant l'utilisation extrascolaire

- des salles de sport et des infrastructures sportives
- des aulas
- des restaurants scolaires

A venir :

- ❖ Convention avec la Ville de Fribourg (1^{er} janvier 2012)
(valable jusqu'au 31 décembre 2014)
- ❖ Règlements scolaires

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.4. Organes

M. le Président rappelle que suite à la démission de Mme Carole Plancherel, la composition du bureau a été modifiée. C'est **Mme Laurence Zizza**, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac, qui la remplace au sein du bureau.

Autres organes nouvellement constitués : un groupe de travail infrastructures et un comité de pilotage TIC – « Copil TIC ». Un directeur nommé représente ses collègues dans chaque groupe.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.5. Nouvelle organisation dans le domaine de la gestion des infrastructures

Le Comité de direction de l'Association a désigné **Monsieur Jean-Luc Schueler**, actuellement chef concierge du CO de Marly depuis le 1^{er} février 2001, **en qualité de « chef infrastructures »**. Monsieur Schueler exercera cette nouvelle fonction de responsable du bon fonctionnement de l'intendance des écoles de l'Association, à partir du 1^{er} janvier 2014, à hauteur de 40%. A noter qu'il conservera en outre ses responsabilités de concierge responsable de site de l'école du CO de Marly.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation dans le domaine de la gestion des bâtiments, installations techniques et mobilier des quatre écoles de l'Association, concrétise les recommandations émises à l'occasion des dernières modifications statutaires approuvées par les communes en 2010.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.6. Plan financier (décision du CD en date du 19.09.2013)

M. le Président rappelle la décision du Comité de surseoir à l'actualisation du plan financier 2013 – 2017 et à sa présentation lors de la prochaine Assemblée des délégués, jusqu'à la mise sur pied de la commission informatique et la désignation du responsable des bâtiments, des installations et du mobilier. Les nouveaux organes seront chargés durant le 1^{er} semestre 2014 d'analyser et de préavisier les éléments relevant de leur compétence, à l'attention du Comité de direction.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.7. CO de Sarine Ouest – prix du label européen des langues 2013

M. le Président est heureux de pouvoir informer les délégué-e-s que le jury du Label européen des langues a retenu le projet du CO de Sarine Ouest « COSO LOS ! » qu'il a qualifié de particulièrement novateur et intéressant.

M. le Président donne la parole à **M. Yvan Girard** qui présente le projet de son école :

« En fin d'année scolaire 2012-13, la DICS a proposé aux établissements scolaires de participer au concours européen des langues. Puisque nous avons mis en place la semaine de l'allemand et introduit les classes bilingues au sein du CO de Sarine Ouest, nous nous sommes inscrits à ce concours.

Le jury du Label européen des langues a retenu le projet « COSO LOS ! » qu'il a qualifié de particulièrement novateur et intéressant. Avec trois autres projets (le seul en Suisse romande), nous sommes lauréats du Label européen des langues 2013, concours organisé pour la première fois en Suisse.

La remise des prix a eu lieu à Coire le 14 novembre 2013 lors du Congrès suisse sur l'échange.

En quelques mots voici en quoi consistait notre projet :

Tout d'abord la semaine de l'allemand. Organisée une fois par année depuis 2011, elle concerne tous les acteurs de l'école : directeur, adjoints, secrétaires, enseignants, élèves, surveillants, cuisiniers, concierges ou parents. Durant cette semaine, les enseignants dispensent leurs cours en allemand. S'ils ne connaissent pas la langue de Goethe, ils peuvent traiter en français de différents aspects germaniques de la branche. Les élèves n'ont pas l'obligation de s'exprimer en allemand, mais la grande majorité des élèves jouent le jeu et ont même plaisir de parler allemand dans un autre contexte que le cours de langue. Durant cette semaine, les cuisiniers proposent des spécialités germaniques à la cafétéria de l'école et des tables où on ne parle qu'allemand sont mises à disposition des élèves et des enseignants.

S'adressant à tous les acteurs de l'école (580 élèves et 90 adultes), cette semaine de l'allemand permet de participer à un projet commun et crée un dynamisme et une ambiance particulière au sein de l'école en utilisant un même outil, la culture germanophone.

L'objectif est de susciter chez les élèves l'envie de poursuivre l'apprentissage de l'allemand et pour les élèves de 10^{ème} Hamos de les aider à faire un choix lors d'une éventuelle inscription à une classe bilingue pour l'année suivante. Lors de l'édition de cette année (semaine du 11 novembre), professeurs et élèves ont monté une radio : RADIO COSO. Cette radio émettait tous les matins en début de journée, les élèves s'y exprimaient en allemand. Les auditeurs n'étaient autres que les élèves du CO.

La deuxième partie du projet est la mise sur pied de deux classes bilingues de 11^{ème} Hamos. Les élèves suivent les cours d'initiation à l'économie, des MITIC (Médias, Images, et Technologies de l'Information et de la Communication), d'arts visuels, d'économie familiale, de sport et de formation générale en allemand durant toute l'année. D'autre part, des séquences en maths, histoire, géographie, éducation à la citoyenneté, sciences et musique sont données pendant l'année.

Ces cours permettent aux élèves d'améliorer leurs capacités dans les différentes compétences et de développer de nouvelles stratégies d'apprentissage.

L'atout majeur des classes bilingues et l'apprentissage de la langue cible par immersion.

Ce projet est reconduit et amélioré chaque année ».

Ce compte rendu a été préparé avec l'aide de Madame Evelyne Brülhart, responsable du projet, que je remercie chaleureusement.

3. ANALYSES DU BUDGET 2014

3.1. Présentation générale

Le budget de fonctionnement de l'année civile 2014 s'élève à un **montant total à la charge des Communes de Fr. 20'587'150**, ce qui représente une **différence de - Fr. 16'250** par rapport au budget 2013 (Fr. 20'603'400).

Le budget 2014 de l'Association tient compte des perspectives financières de l'Etat, en particulier des **mesures structurelles et d'économies relatives au personnel**. Sur le plan de la masse salariale, notre participation aux charges salariales des enseignants (Fr. 7'070'000), de même que les traitements du personnel administratif de conciergerie et de l'informatique, sont notamment influencés par la mesure consistant à surseoir à l'octroi du palier annuel.

A la rentrée scolaire 2013 - 2014, le nombre d'élèves de l'Association s'élève à 2'781, alors qu'il était de 2'812 à la rentrée 2012 - 2013. 1'922 élèves de l'Association fréquentent les quatre Ecoles de l'Association et 859 élèves de nos Communes sont accueillis dans les trois Ecoles de la Ville de Fribourg.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2. Budget de fonctionnement

3.2.1. Budget général de l'Association

M. le Président procède à la lecture des documents :

3.2.2. CO du Gibloux (pages 11 - 13)

Le budget 2014 se solde par un excédent de charges de Fr. 3'220'350, soit Fr. 45'750 de plus que le budget 2013 ou + 1.4%.

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES :

VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2013) :

M. le Président procède à l'examen des comptes détaillés page par page.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2.3. CO de Marly (pages 14 - 16)

Le budget 2014 se solde par un excédent de charges de Fr. 3'818'050, soit Fr. 80'950 de plus que le budget 2013 ou + 2.2 %

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES :

VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2013) :

M. le Président procède à l'examen des comptes détaillés page par page.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2.4. CO de Pérolles (pages 17 - 19)

Le budget 2014 se solde par un excédent de charges de Fr. 2'786'700, soit Fr. 205'300 de moins que le budget 2013 ou - 6.9 %.

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES DE L'ASSOCIATION :

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES DE LA VILLE:

VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2013) :

M. le Président procède à l'examen des comptes détaillés page par page, en rappelant le rectificatif de la page 17 mentionné au début de l'Assemblée.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2.5. CO de Sarine Ouest (pages 20 – 22)

Le budget 2014 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'451'090, soit Fr. 47'990 de plus que le budget 2013 ou + 1.1 %.

VARIATION DU NOMBRE D'ELEVES :

+ 34 élèves

VARIATION DU NOMBRE DE CLASSES (RENTREE EN 08.2013) :

--

M. le Président procède à l'examen des comptes détaillés page par page.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2.6. Budget des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle (page 23)

Après déduction de la participation facturée à la Ville pour ses élèves scolarisés au CO de Péroilles, **le total des dépenses des centres d'orientation se monte à Fr. 104'960** (Fr. 107'300 au budget 2013).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3. Budget des investissements (pages 27 – 28)

Le montant total des **nouveaux investissements nets est estimé à Fr. 225'500.-**

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Gibloux					0
Marly		30'000			30'000
Péroilles		22'000	82'000		104'000
Sarine Ouest			91'500		91'500
Total	0	52'000	173'500	0	225'500

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.4. Vote final

M. le Président invite les délégués à voter en bloc l'ensemble du budget 2014, à savoir :

- **Budget de fonctionnement 2014 : accepté à l'unanimité.**
- **Budget d'investissement 2014 : accepté à l'unanimité.**

Décision : le budget de fonctionnement 2014 et le budget d'investissement 2014 sont acceptés à l'unanimité.

M. le Président tient à remercier l'Assemblée des délégués pour son vote ainsi que tous les acteurs qui ont travaillé à l'élaboration du budget.

4. DIVERS

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. Gilles de Reyff salue l'Assemblée au nom de la commune de Givisiez et se dit honoré de l'accueillir au Rural. C'est avec plaisir que la commune invite les délégués à une agape.

M. le Président remercie les délégués de leur participation et leur propose le verre de l'amitié offert par la Commune de Givisiez qu'il remercie également et clôt l'Assemblée à 18h05.

Fribourg, le 17 décembre 2013

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM